

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de l'Association «55+ d'Ecublens » Samedi 10 juin 2023 à 10h30

Réfectoire du centre socioculturel (CSCE), Route du Bois 27, 1024 Ecublens

1. Accueil

L'Assemblée Générale est ouverte à 10h40 par le Président de l'Assemblée, Dominique Breider, nommé par le Comité. Il rappelle que l'Association "55+ d'Ecublens" a été fondée le 6 février 2016. Elle est devenue autonome lors de notre séance de passation du 23 avril 2016.

Il salue la présence des représentants :

- du Conseil communal, M. Jean-Claude Merminod, président ;
- de la Municipalité, Mme Pascale Manzini, Municipale ;
- du Service des affaires sociales, M. Serge Nicod, chef de service ;
- de Pro Senectute Vaud, Mme Claire-Lise Nussbaum Laffely et M. Matthieu Jean-Mairet ;
- de POLICE Ouest Lausannois, M. le Sergent B. Bärtsch ;
- de la Paroisse protestante Ecublens-St-Sulpice, Mme Jana Haldi, diacre.

et les remercie pour leur soutien.

Se sont excusés parmi nos invités :

- M. Tristan Gratier, Directeur de Pro Senectute Vaud ;
- M. Marc Favez, de Pro Senectute Vaud ;
- M. Patrice Haesslein, Pasteur.

Sont présents 78 membres, dont 6 partenaires et 15 personnes se sont excusées :

Mme Anken-Jordi Paule, Mme Diserens Marianne, Mme Emery Cathy, M. Emery Claude, M. Feltz Marcel, Mme Gorgerat Lucy, Mme Gygax Beatrice, Mme Kislig Irma, M. Kohler Alfred, Mme Kohler Stéphanie, Mme Pilloud Marie, Mme Rossier Hedwige, Mme Rossier-Moillen Madelyne, Mme Tacconi Monique, M. Tacconi Vincenzo.

Dominique Breider souhaite la bienvenue à tous et précise que l'Assemblée Générale se déroulera selon l'ordre du jour statutaire :

ORDRE DU JOUR STATUTAIRE

1. Accueil:
2. rapport du Comité sur les activités de l'année écoulée ;
3. rapport des comptes ;
4. rapport de l'Organe de contrôle des comptes ;
5. approbation des comptes 2022 par l'Assemblée Générale ;
6. présentation et approbation du budget de l'année 2024 ;
7. donner décharge au Comité par l'Assemblée Générale ;
8. Comité:
 - démission du Comité en place ;
 - ✓ trésorerie de janvier à juin 2023 (AG) ;
 - ✓ rapport de l'Organe de contrôle des comptes ;
 - ✓ donner décharge au Comité par l'Assemblée Générale pour 2023 ;
 - élection du nouveau Comité ;
 - ✓ présentation des nouveaux membres ;
 - ✓ élection des membres du nouveau Comité ;
9. élection des membres de l'Organe de contrôle des comptes ;
10. propositions du Comité ;
11. propositions individuelles.

Pour le bon déroulement de l'Assemblée Générale, deux scrutateurs sont nommés sur place :

- Mme Claudine Breider
- M. Jean-Pierre Muller

2. Rapport du Comité sur les activités de l'année écoulée

Micheline Khemissa, membre du Comité sortant, lit le rapport du Comité sur les activités de l'année écoulée, soit 2022 (voir annexe 1).

3. Rapport des comptes 2022

La parole est donnée à Daniel Anken, membre du Comité sortant, pour commenter les comptes tenus par Ronald Meuter, ex-trésorier-comptable en qualité de délégué du Comité, démissionnaire à mi-février :

Bilan au 31 décembre 2022 :

- nous avons des actifs immobilisés pour CHF 500.-, soit 5 cautions de clés auprès de la Commune
- nos liquidités sont réparties entre la caisse principale (compte postfinance CHF 976.54) et les petites caisses (c/c des groupes d'activités CHF 5'238.86)
- le total de nos actifs se monte ainsi à CHF 6'760.40 au 31 décembre
- au passif, la dette envers la Commune est limitée à CHF 1'018.60
- les fonds propres sont constitués d'une réserve « matériel » de CHF 5'001.80 et d'une fortune de CHF 740.-
- depuis la 2e année comptable, la réserve pour achat de matériel a crû de CHF 1'000.- par année, mais a été réduite à CHF 500.- en 2022 car il y a eu très peu d'achats tout au long de ces années
- la fortune a cru au fil du temps grâce à des dons, dont 3 en 2022 pour un montant de CHF 530.-, la faisant passer d'un coup de CHF 210.- à CHF 740.-.

Activités

- en 2022, 17 activités différentes ont généré des frais pour CHF 26'690.90 et 4 de celles-ci des revenus pour CHF 18'346.90 (soit 69% des dépenses)
- ce résultat est dû pour une grande partie à l'activité de l'atelier créatif avec des ventes pour plus de CHF 12'000.-, en 2 marchés
- on note aussi la reprise des repas communautaires avec un nouveau chef et une équipe de bénévoles remaniée ; cette activité s'autofinance également avec un bénéfice pour 2022
- Covid passé (donc frais diminués), la brocante a retrouvé les chiffres noirs en 2022
- globalement, les budgets attribués ont été respectés, seules les activités "pêche" et "marchés" les ont dépassés.

Frais administratifs

- Tous les budgets ont été largement respectés, à l'exception du poste « frais de maintenance » (dépassement de CHF 509.90).
- In fine, la subvention communale pour 2022 se monte à CHF 17'610.19, soit seulement le 55% du montant budgété.

Généralités

- les comptes 2022 ont été établis par Ronald Meuter, délégué du Comité, et comme d'habitude ont été parfaitement réalisés à l'entière satisfaction de toutes les parties concernées, avec nos remerciements
- les comptes ont été audités par le Service des Affaires Sociales, puis validés par la Municipalité
- nos vérificateurs aux comptes ont également procédé au contrôle de la comptabilité, parole leur est maintenant donnée pour leur rapport.

4. Rapport de l'Organe de contrôle des comptes

Dominique Breider demande si des membres de l'Assemblée souhaitent que les votes et élection se déroulent à bulletin secret plutôt qu'à mains levées. Si tel était le cas, au minimum 20% des membres présents doivent en faire la demande.

Aucun membre ne se manifestant, Le Président de l'AG déclare que les votes et élection auront lieu à mains levées durant toute l'AG.

Claudio Eyrauch, rapporteur des comptes 2022, informe l'Assemblée que les comptes ont été vérifiés, qu'ils sont tenus avec précision et rigueur en conformité aux règles et aux statuts. Il recommande à l'Assemblée Générale de les approuver. (voir annexe 2).

5. Approbation des comptes 2022 par l'Assemblée Générale

Les comptes sont approuvés par l'Assemblée Générale à la majorité, lors d'une votation à main levée.

Abstentions : 4

Contre : 1

6. Présentation et approbation du budget de l'année 2024

La parole est donnée à Daniel Anken membre du Comité sortant, pour commenter le budget 2024 :

- au vu des événements, le budget 2024 n'a pas fait l'objet de grandes réflexions ou chamboulements !
- le budget 2024 est l'exacte copie du budget 2023
- certaines activités, arrêtées en 2023 ont ainsi été maintenues au budget 2024 et l'on espère qu'elles reprendront avec une nouvelle équipe d'organisateur.

Le budget est approuvé par l'Assemblée Générale à la majorité, par votation à main levée.

Abstention : 1

7. Donner décharge au Comité

L'Assemblée Générale donne décharge au Comité à une large majorité des présents par votation à main levée pour sa gestion durant l'année 2022.

8. Comité

Démission du Comité en place : Dominique Breider donne l'historique.

- *le 24 janvier, le Comité a informé le service des Affaires sociales de sa décision de démissionner en bloc, avec effet immédiat ;*
- *Le 26 janvier, les membres du GRA ont été informés par courriel de cette décision ;*
- *le 7 février, lors d'une rencontre avec le service des Affaires sociales et de 2 représentants de Pro Senectute le Comité a accepté de reporter sa démission effective à la date de l'AG ordinaire*
- *le 11 février, l'ensemble des membres de l'Association a été informé par courriel ou courrier postal de ces décisions ;*
- *le 16 février, le délégué du Comité, responsable de la comptabilité de*

l'Association, a annoncé sa démission avec effet immédiat ;

- *à la demande de la Commune, le Comité a repris la gestion de la trésorerie jusqu'à l'AG.*

✓ **Trésorerie de janvier à juin 2023 (AG) ;**

La parole est donnée à Daniel Anken membre du Comité sortant :

À la suite de la démission de son délégué-comptable à mi-février, le Comité sortant a assumé les tâches de la trésorerie de l'Association jusqu'à l'AG de ce jour.

Il s'est agi principalement d'assurer une continuité des paiements, pour assurer la bonne poursuite des activités en cours, et une gestion des pièces comptables qui permettront à la nouvelle équipe de reprendre la comptabilité, proprement dite, dans les meilleures conditions possibles.

Les activités, comme usuellement au 1er semestre, ont été plutôt calmes :

- environ CHF 350.- de dépenses administratives ;
- environ CHF 1'375.- de frais remboursés à divers responsables de groupes sur présentation de justificatifs
- environ CHF 3'100 d'avances de frais à divers groupes pour les activités en cours.
- La Commune a versé un 1er acompte de CHF 5'000.- pour alimenter notre trésorerie qui se boucle avec un solde en caisse de CHF 1'300.- à ce jour.
- Ce suivi et cette gestion ont fait l'objet d'un contrôle le 5 juin par nos vérificateurs aux comptes qui vont maintenant présenter leur rapport ad'hoc.

✓ **Rapport de l'Organe de contrôle des comptes :**

Claudio Eyrauch, rapporteur des comptes du 1^{er} janvier au 1^{er} juin 2023, informe l'Assemblée que la trésorerie de l'Association a été vérifiée, qu'elle a été tenue avec précision et rigueur en conformité aux règles et aux statuts. Il recommande à l'Assemblée Générale de l'approuver, (voir annexe 3).

La tenue de la trésorerie est approuvée par l'Assemblée Générale à la majorité, lors d'une votation à main levée.

✓ **Donner décharge au Comité par l'Assemblée Générale pour 2023 :**

- ✓ L'Assemblée Générale donne décharge au Comité à une large majorité par votation à main levée, pour sa gestion durant l'année 2023.

Dominique Breider confirme officiellement la démission de tous les membres du Comité en place.

Election du nouveau Comité :

Dominique Breider demande à l'Assemblée si une ou plusieurs personnes souhaiteraient se présenter comme candidat au Comité.

Aucune personne de l'Assemblée ne se manifeste.

✓ **Présentation des candidats:**

Mme Maya Vallotton
M. Alain Blanchoud
M. Jean-Claude Chalard
M. Claude Danalet
M. Fredy Kohler
M. Jean-Claude Merminod

Election des membres du nouveau Comité :

Dominique Breider demande à l'Assemblée si l'élection peut se faire en bloc comme proposé, en accord avec les nouveaux candidats, ou si certaines personnes souhaitent une votation par élections individuelles à bulletins secrets.

Gilbert Fontolliet déclare qu'un membre de la Municipalité doit officiellement être élu au Comité, conformément à la Convention. Il interpelle Mme Manzini, la Municipale, à ce sujet.

En réponse à cette demande, Mme Manzini, relève que la situation existe dans d'autres associations, avec un membre de la municipalité dans un comité, mais que ce n'est pas obligatoire. Elle précise que M. Nicod, chef du Service des Affaires sociales ou son adjoint, M. Pahud, ont toujours participé aux réunions du Comité depuis la formation de l'Association. En qualité de représentants de la Municipalité, ils ont de fait un droit de regard sur la gestion de l'Association. Une élection à proprement parlé d'un membre de la Municipalité ne se justifie donc pas. Si M. Nicod ne peut participer à une séance de comité c'est son adjoint. M. Pahud qui le remplace. Cela ne serait pas possible si M. Nicod était officiellement élu comme membre du Comité des 55 + d'Ecublens.

Plusieurs personnes expriment le désir d'une élection individuelle, une personne invoquant le fait qu'une élection en bloc n'est pas démocratique.

Les nombreuses discussions dans l'assemblée montrent des hésitations quant à la façon de procéder.

Dominique Breider précise que c'est à l'Assemblée Générale de décider le type de votation qui sera effectuée.

Une votation à main levée est demandée pour faire ce choix.

La majorité des personnes sont favorables à une élection en bloc et 15 s'y opposent.

Mme Manzini explique qu'une élection avec des votes par personne ne serait pas utile. Comme en politique, si certains candidats ne sont pas élus par la minorité opposante, cela ne changerait rien à la collégialité du Comité élu. Un membre « moins bien élu » aurait le même poids que ses collègues dans les décisions à prendre.

Elle relève aussi qu'il faut saluer et encourager l'engagement de personnes désireuses de s'impliquer pour faire perdurer cette Association qui par ailleurs fonctionne très bien.

Un temps de pause est demandé pour que les candidats se concertent et donnent leur avis et pour qu'un recomptage précis des listes de présence soit fait.

Selon les statuts, un vote individuel pour l'élection de chaque candidat devrait se faire si le 20% des membres de l'Assemblée Générale le demandent tout comme une demande de vote à bulletin secret.

Après concertation, M. Jean-Claude Merminod prend la parole au nom du groupe des candidats. Il y a 6 candidats et le Comité idéal s'élèverait à 7 membres du Comité. Le représentant des Affaires sociales représente la Commune et serait de facto un 7^{ème} avis en cas de décisions à prendre par majorité au sein du Comité. Il faut « aller de l'avant » dans un esprit constructif pour la suite.

Résultat du deuxième comptage de vérification du nombre de membres présents à cette Assemblée Générale : 78 membres et partenaires présents.

Il en résulte que le nouveau Comité sera élu en bloc car le seuil 20% de personnes contre n'est pas atteint :

- 15 personnes sont contre, soit 19,2%
- 10 personnes s'abstiennent, soit 10,8%

L'Assemblée Générale élit le nouveau Comité en bloc, à une large majorité, par votation à main levée.

Mme Maya Vallotton
M. Alain Blanchoud
M. Jean-Claude Chalard
M. Claude Danalet
M. Fredy Kohler
M. Jean-Claude Merminod

9. Election des membres de l'organe de contrôle des comptes

Les titulaires actuels, Claude Danalet et Jean-Claude Chalard, ayant été élus au Comité, il est nécessaire de repourvoir ces postes importants.

Gilbert Fontolliet s'étant déjà proposé comme 1er titulaire lors de la dernière séance du Groupe des Responsables d'Activités, il manque encore 1 titulaire et 1 suppléant.

Titulaire	Gilbert Fontolliet
Titulaire	Ronald Meuter
Suppléant	Jacques Bertolliatti

L'Assemblée Générale élit les nouveaux membres de l'organe du contrôle des comptes à une large majorité, par votation à main levée.

10. Propositions du Comité

Aucune proposition n'est faite par les membres du nouveau Comité.

11. Propositions individuelles

Aucun membre n'a transmis de proposition au Comité sortant dans le délai imparti.

Fin de la partie statutaire

Conclusion

Pour terminer, Dominique Breider donne la parole à M. Merminod, Président du Conseil communal.

M. Merminod remercie l'Assemblée pour cette élection et, fraîchement retraité, il se réjouit de se mettre au service de notre association qui mérite de poursuivre son développement dynamique.

En sa qualité de Président du Conseil communal, il peut affirmer que l'Association des 55+ d'Ecublens a le total soutien du législatif qui vote les budgets. Il souhaite bon vent à l'association qui doit continuer d'exister.

Dominique Breider donne ensuite la parole Mme Manzini, Municipale.

Mme Manzini se réjouit de cette élection démocratique d'un nouveau Comité, pour le bien de tous.

Elle remercie les membres du Comité sortant pour leur dévouement et leur précieux engagement qui a permis de développer considérablement notre association.

Elle est très reconnaissante aux membres du Groupe des responsables d'activités qui animent cette Association des 55+ d'Ecublens. La richesse des activités proposées est reconnue et enviée loin à la ronde.

Elle encourage également les membres à s'impliquer, car les consommateurs de prestations doivent participer pour faire vivre une société.

Dominique Breider tient à remercier :

- Le Conseil communal, la Municipalité et le service des Affaires sociales qui nous ont soutenu et fait confiance ;
- Mme Claire-Lise Nussbaum Laffely et M. Matthieu Jean-Mairet de Pro Senectute qui assurent le suivi des quartiers solidaires autonomisés
- Le Service de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises qui assure la promotion de nos activités au travers des panneaux d'affichage communaux et du journal Ecublens Infos ;
- L'Administration générale du Greffe municipal qui publie sur le site Internet d'Ecublens toutes nos activités ;
- Tous nos partenaires qui sont à notre écoute et nous conseillent.

Dominique Breider informe que la prochaine Assemblée Générale est prévue le

Samedi 8 juin 2024

Cette date sera confirmée par le nouveau Comité en place.

Il clôt l'Assemblée Générale du 10 juin 2023 à 12h30.

Pour conclure, Dominique Breider convie les personnes présentes à partager un apéritif.

Daniel Anken annonce également que **les membres du Comité sortant et du nouveau Comité se réuniront le lundi 19 juin, avec 2 représentants de Pro Senectute et 2 représentants de la Commune, pour la passation des dossiers et la mise au courant.**

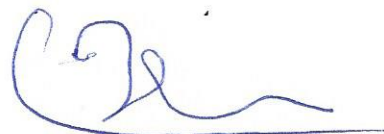
Ce procès-verbal sera considéré comme accepté si aucune contestation ne parvient au Comité sortant dans les 2 semaines qui suivent sa réception.

La secrétaire de l'AG



Micheline Khemissa

Le Président de l'AG



Dominique Breider

Lieu et date : Ecublens, le 10 juin 2023

Annexes :

1. Rapport d'activité du Comité
2. Rapport de l'organe de contrôle des comptes pour 2022
3. Rapport de l'organe de contrôle des comptes pour 2023